

## ACADÉMIE STE-URSULE

## ET AUTRES MOYENS D'ÉMULATION.

La société littéraire du monastère, placée sous le vocable de Ste Ursule, stimule puissamment l'ardeur des élèves pour la composition et leur fait faire de constants efforts pour vaincre les difficultés de la grammaire.

Cette académie est régie par un conseil supérieur et un conseil ordinaire. Le conseil supérieur est présidé par la Maîtresse Générale du Pensionnat, et il se compose de la Maîtresse du Demi-Pensionnat et des Maîtresses de Littérature. Le conseil ordinaire se compose de la Présidente, de la Vice-Présidente, des deux Secrétaires et des quatre académiciennes conseillères, choisies parmi les élèves des classes de Littérature. Le nombre des académiciennes ne peut dépasser vingt ; celui des agrégées et des aspirantes n'est pas limité.

A la fin de chaque terme, une séance académique réunit les élèves pensionnaires et demi-pensionnaires dans la grande salle de réception. Là, en présence de Monsieur l'Aumônier, de la Révérende Mère Supérieure et de la communauté, on donne un compte-rendu du travail réalisé par la société littéraire dans les derniers mois écoulés, on fait une mention spéciale des classes qui se sont distinguées par leurs succès ; et quelques-uns des meilleurs devoirs sont lus. Puis les grades d'aspirante, d'agrégée sont conférés aux élèves qui ont le mieux mérité de la société. Des croix de Malte et autres décorations d'honneur récompensent les membres de l'Académie. Les musiciennes du cloître contribuent à rendre ces réunions charmantes.

Les bons points, les notes hebdomadaires, les concours mensuels, les congrégations des divisions respectives, avec leurs degrés